Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 07/12/2022 à 16h24 Réference de l'AR: 010-211001599-20221201-402022-DE

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0 Séance du 01 décembre 2022 0-0-0-0-0

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

En exercice: 11

Présents: 7 Votants: 8

Date de la convocation : 26 novembre 2022

Présents: Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, M. Florian LUTZ, Mmes Jennifer VAIRELLES, Karine

MAUVAIS, Mrs Olivier PETITJEAN

Absents : M. Philippe CRINDAL, Mme Céline DALLEMAGNE, Mme Marine ROSSI a donné son pouvoir à M. Dominique

GAMICHON et Norbert-Gérald PITIOT

Date d'affichage : 26 novembre 2022

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

## REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A M. DOMINIQUE GAMICHON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué l'achat de feuillard chez SEFREAIA pour fixer des panneaux de signalisation, ne pouvant pas régler par mandat administratif, il a réglé la facture avec son compte personnel:

SEFREAIA

55.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de rembourser la somme totale de 55.00€ à M. Dominique GAMICHON :

Compte 60632 « Fournitures de petit équipement »

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le ......
Et publication ou notification

Du .....

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme,
à LES GRANDES CHAPELLES, le 01 décembre 2

à LES GRANDES CHAPELLES, le 01 décembre 2022 Le Maire,

